

# Les aides disponibles pour la rénovation énergétique

## Rénovation énergétique

L'Etat a mis en place des dispositifs pour faciliter le financement de la rénovation de l'habitation des particuliers, maison ou logement, afin de réaliser des économies et de réduire le rejet de carbone. Voici la liste des aides financières auxquelles vous pouvez peut-être bénéficier en 2023 pour la rénovation énergétique de votre logement :

- **L'Éco prêt à taux zéro** : ce prêt permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros. Pour consulter les conditions d'éligibilité de l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>
- **Le Coup de pouce économies d'énergies** : il permet à tous les ménages de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, rénovation globale, etc). Les démarches pour obtenir cette aide sont à réaliser sur le site spécialisé : <https://www.coupdepouceeconomiedenergie.fr/>
- **Le chèque énergie** : c'est une aide nominative qui permet d'aider au paiement des factures d'énergie du logement et de faire face à la montée exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz. Son montant est de 100 €. [Accueil - Chèque énergie \(chequeenergie.gouv.fr\)](#)
- **MaPrimeRénov'** : elle remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Anah "Habiter mieux agilité". Cette aide est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus. Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux. Vous pouvez déposer votre demande directement sur le site : <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>
- **MaPrimeRénov' Sérénité** : cette aide financière et de conseil permet aux ménages ayant de faibles revenus d'être assistés dans leur projet de rénovation énergétique. Pour accéder à cette aide, il suffit de faire une demande en ligne. Pour cela, vous devez d'abord vous créer un compte personnel sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : [https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos\\_po](https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po)
- **La TVA à 5,5%** : pour des travaux de rénovation énergétique, certains particuliers peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%. Retrouvez le formulaire d'attestation sur [le site du service public](#).
- **L'aide des entreprises de fourniture d'énergie** : les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).
- **La réduction d'impôt "Denormandie"** : elle permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover d'avoir une réduction d'impôt sur le revenu. Vous pouvez en savoir plus sur [le site du service public](#).
- **MaPrimeAdapt'** : MaPrimeAdapt' finance les travaux d'adaptation des logements pour les personnes âgées et handicapées, y compris les propriétaires bailleurs. Les travaux pris en charge incluent le remplacement de baignoires par des douches de plain-pied, l'installation de monte-escaliers électriques, la pose de mains courantes, l'élargissement des portes, et l'adaptation des revêtements et accès au logement. Ces travaux sont définis selon les besoins spécifiques identifiés dans un diagnostic logement autonomie.  
Un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) est obligatoire pour aider à définir et réaliser le projet de travaux. Selon la situation du ménage, un ergothérapeute peut également participer au diagnostic.

MaPrimeAdapt' finance 50 % ou 70 % des travaux en fonction des ressources du bénéficiaire. Le choix de l'artisan est libre, mais certains labels comme Silverbat, Handibat, et Proadapt garantissent le sérieux et la spécialisation des artisans. Concernant les économies d'énergie, vous pouvez vous renseigner [ici](#) pour choisir le meilleur chauffe eau électrique.

### **Une aide financière pour faire face aux factures d'énergie**

Chaque année, un ménage sur six répond aux critères d'éligibilité de [l'aide à l'énergie](#). La principale condition est d'avoir un revenu fiscal de référence inférieur au plafond correspondant au nombre de personnes dans le foyer : 10 800 € pour une personne seule, 16 200 € pour un couple, ces plafonds étant augmentés de 3 240 € par personne à charge. [L'aide à l'énergie](#) peut être utilisée pour payer différentes factures d'énergie, mais aussi les charges de chauffage collectif dans les HLM et EHPAD, ou encore des travaux de rénovation énergétique. Cette aide est d'autant plus attendue par les ménages suite aux [augmentations du prix du gaz](#), dont la dernière de 15% et une prochaine attendue au moins de juin. Si vous recherchez des informations sur le prix de l'électricité, [prix.elec](#) regroupe toutes ces informations ainsi que des guides pour changer de fournisseur.